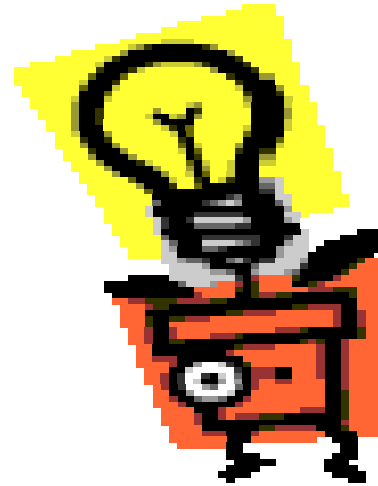


J'ai un projet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



- **Qualifier votre projet :**
 - définir les objectifs visés, les cibles, le détail des actions à réaliser
 - établir le calendrier de mise en oeuvre,
 - élaborer le plan de financement prévisionnel et la liste des cofinanceurs potentiels



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Où puis-je retirer mon dossier?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le modèle de dossier de demande téléchargeable sur le site :

- de la préfecture : www.poitou-charentes.pref.gouv.fr
- de la Région : www.poitou-charentes.fr
- et prochainement sur le site « L'Europe en Poitou-Charentes » (site en construction)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Où dois-je déposer mon dossier?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Pour demander une subvention FEDER, vous devez déposer votre dossier au service compétent, conformément au tableau suivant :

Axe	Mesure	Service instructeur
1. Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable	1. Soutenir les activités de recherche et de développement dans les laboratoires universitaires et les centres de recherche	DRRT
	2. Développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologie	DRRT
	3. Soutenir la création et le développement des entreprises par l'innovation	DRRT (Sous-mesure 1) OSEO (Sous-mesure 2) DRIRE (Sous-mesure 3)
	4. Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial	Région Poitou-Charentes (Subvention globale)
	5. Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie régionale d'innovation	DRRT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Pour demander une subvention FEDER, vous devez déposer votre dossier au service compétent, conformément au tableau suivant :

2. Préserver l'environnement et prévenir les risques	1. Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux	Région Poitou-Charentes (Subvention globale)
	2. Reconquérir la qualité de l'eau	DIREN
	3. Sensibiliser, éduquer, informer les publics et soutenir les équipements en matière d'économies d'eau	
	4. Protéger et valoriser les milieux naturels, notamment les zones humides et la biodiversité	
	5. Gestion durable de territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques, et anticipant les conséquences du changement climatique	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Pour demander une subvention FEDER, vous devez déposer votre dossier au service compétent, conformément au tableau suivant :

3. Développer les modes de transports durables alternatifs à la route	1. Améliorer le transport de marchandises	DRE
	2. Développer les transports collectifs ferrés et les services intermodaux	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Pour demander une subvention FEDER, vous devez déposer votre dossier au service compétent, conformément au tableau suivant :

<p>4. Favoriser les conditions du développement de la société de l'information</p>	<p>1. Favoriser le déploiement d'infrastructures haut débit dans les territoires mal desservis</p>	<p>Région Poitou-Charentes (Subvention globale)</p>
	<p>2. Développer une offre mutualisée de services en ligne</p>	
	<p>3. Favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par une appropriation et une utilisation massive des TIC dans le tissu économique</p>	
	<p>4. Développer les TIC pour contribuer à la cohésion sociale et territoriale</p>	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Comment est étudié mon dossier?



Liberté • Égalité • Fraternité

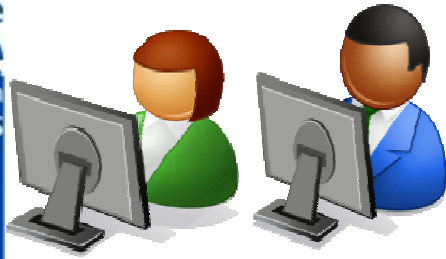
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



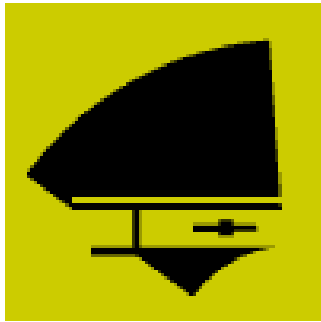


Le service instructeur

le service instructeur vérifie que :

votre projet est éligible au programme
opérationnel FEDER en étudiant les
caractéristiques économiques,
administratives et financières du projet





Le service instructeur

le dossier est complet, c'est à dire qu'il comprend les éléments suivants :

- la description du projet
- un plan de financement équilibré
- un document certifiant la participation financière des cofinanceurs (notifications des aides nationales délibérations des collectivités locales...)
- le calendrier des travaux
- des éléments chiffrés en liaison avec le service instructeur : les indicateurs en termes d'objectifs et le taux d'intervention du fonds concerné

Dès que votre dossier contient l'ensemble de ces pièces, le service instructeur vous délivre un accusé de réception de dossier complet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





La sélection

CRUP

le Comité Régional Unique de Programmation examine l'ensemble des demandes de subventions européennes et émet, avant la décision de l'autorité de gestion ou des organismes intermédiaires bénéficiaires de subventions globales, un avis consultatif sur les projets présentés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





La programmation

Sur la base de cet avis émis par le CRUP, l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire compétent décide ou non de programmer le cofinancement européen et vous notifie sa décision qui doit être motivée dans le cas d'un refus





L'engagement

En cas d'acceptation de votre projet, une décision d'engagement vous est adressée. Les décisions d'engagement sont préparées par le service instructeur et vous sont transmises dans un délai d'un mois à compter de la décision



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



L'engagement

Les décisions d'engagement peuvent prendre la forme :

- soit d'un arrêté (pour les subventions inférieures à 23 000 € pour les organismes privés et 100 000 € pour les organismes publics)
- soit d'une convention (pour les subventions supérieures à 23 000 € pour les organismes privés et 100 000 € pour les organismes publics)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



L'engagement

Les décisions prises par la Région
Poitou-Charentes prendront
exclusivement la forme de
conventions



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





L'engagement

La convention formalise les engagements réciproques entre le bénéficiaire d'une part et l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire d'autre part

Elle comporte le montant de subvention européenne allouée, le descriptif et le plan de financement du projet

Elle précise également les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact qui permettront d'évaluer le projet et le programme européen FEDER ainsi que les obligations à respecter en cas de cofinancement européen



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



L'engagement

Il faut considérer la convention ou l'arrêté comme un contrat

Il convient donc de le respecter ou d'informer le service instructeur de tout décalage qui pourrait survenir en cours d'exécution entre la réalisation et le prévisionnel inscrit dans ce « contrat »

En effet, la convention ou l'arrêté peuvent être modifiés pour tenir compte des aléas du projet. Mais pour cela, il est impératif de signaler les évolutions dès que possible



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Comment puis-je percevoir les crédits?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Le paiement des acomptes

Vous disposez de 6 mois à compter de la signature de la convention pour débuter l'opération, et donc pour transmettre les premiers justificatifs



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le paiement des acomptes

- Le versement de l'aide communautaire s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dès lors que vous présentez une demande de paiement intermédiaire au service responsable de l'instruction et du suivi de votre dossier
- Celle-ci doit être accompagnée d'un état récapitulatif détaillé certifié exact des dépenses réalisées (elles doivent correspondre à celles prévues dans les annexes techniques et financières de la convention ou de l'arrêté) et des factures acquittées ou autres pièces de valeur probante équivalente



Liberté • Égalité • Fraternité

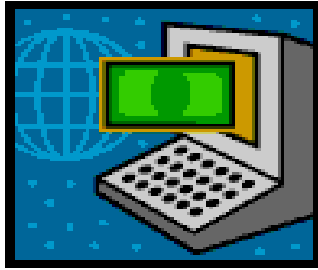
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Le paiement des acomptes

Le caractère effectif du paiement doit être attesté par un tiers :

- si vous relevez du secteur public, vous aurez à fournir la liste des factures attestées par le comptable public ou la copie des factures accompagnée de l'attestation de paiement du comptable public
- si vous relevez du secteur privé, vous aurez à fournir l'état récapitulatif des factures certifiées payées par un commissaire aux comptes ou expert comptable ou par vos relevés de compte bancaire correspondants



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE

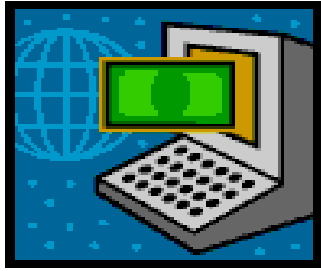




Le paiement des acomptes

Lors de la transmission des factures ou des pièces de valeur probante équivalente, vous devez les classer par poste de dépenses (ceux-ci sont détaillés dans la convention ou l'arrêté)





Le paiement des acomptes

L'état récapitulatif doit comporter :

- le nom du fournisseur
- le numéro de la facture
- la nature de la dépense
- le montant de la dépense
- la date de la facture
- le numéro de mandat (pour secteur public)
- la date de paiement



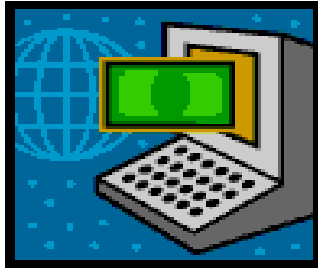
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le paiement des acomptes

- Après transmission de ces éléments, le service responsable du suivi de votre dossier effectue un contrôle de cohérence et calcule le montant de la subvention correspondant
- Le calcul s'effectue par l'application du taux d'intervention FEDER notifié dans la convention au montant des dépenses de la demande de paiement intermédiaire



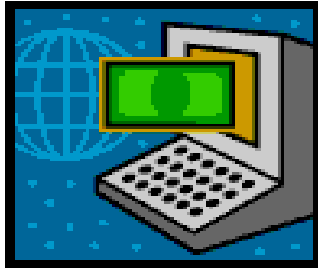
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le paiement des acomptes

Exemple : Vous avez bénéficié d'une subvention de 100 000 € pour une opération dont le coût total s'élève à 500 000 € soit un taux d'intervention du FEDER de 20%. Vous présentez une demande de paiement intermédiaire avec un montant de dépenses de 150 000 € qui après vérification, donnera lieu à un versement de 20 % de FEDER soit 30 000€

La somme due vous sera versée par virement bancaire



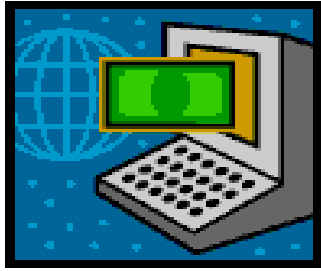
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le paiement des acomptes

- Ces acomptes peuvent vous être versés à hauteur de 80 % du montant total de la subvention
- Les 20 % restant (le solde) vous seront versés suite à la transmission des dernières factures, après la réalisation du contrôle de service fait



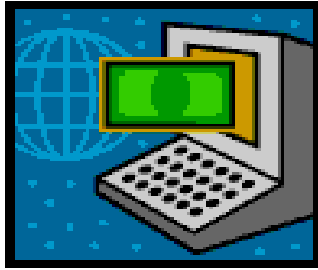
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le paiement du solde

La demande de solde doit être transmise dans les 2 mois maximum à compter de la fin de l'opération



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le paiement du solde

- Le paiement du solde de la subvention ne peut être effectué que sur la présentation des documents suivants :
- le compte-rendu d'exécution de l'opération
- la justification de la totalité des dépenses éligibles effectuées par la production des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente (selon les mêmes modalités que pour les demandes d'acompte)
- l'état récapitulatif attestant que vous avez perçu les autres cofinancements, (attestation de versements par les cofinanceurs, relevés bancaires, ...)
- le certificat de contrôle de service fait



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Le paiement du solde

Le contrôle de service fait est effectué par le service responsable du suivi de votre dossier dans un délai de 3 mois après la transmission de la demande de solde (si elle est complète)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



A quels contrôles puis-je être soumis ?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Lorsque vous bénéficiez d'une subvention FEDER, vous êtes soumis à différents contrôles:

- Certains sont systématiques :
 - le contrôle de service fait.
- d'autres sont aléatoires:
 - le contrôle des opérations.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle de service fait

Ce contrôle intervient à chaque demande de paiement (intermédiaire ou solde). Il est effectué par le service en charge de l'instruction et du suivi de votre dossier



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle de service fait

- Lorsque vous ferez une demande de paiement intermédiaire, un contrôle sur pièce interviendra sur la base des éléments nécessairement joints à votre demande
- Il a pour objectif de vérifier que les dépenses sont éligibles
- C'est un contrôle préalable qui conditionne le paiement de l'acompte de la subvention FEDER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle de service fait

Lorsque vous demanderez le solde de votre subvention FEDER, un contrôle sera effectué sur pièces mais aussi, dans la plupart des cas, sur place



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle de service fait

Ce contrôle portera sur :

- l'adéquation entre la dépense programmée et celle réalisée
- l'effectivité des autres cofinancements
- la réalité physique et financière de l'opération, en corrélation avec les objectifs initiaux poursuivis, affichés au stade de la programmation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle de service fait

Ce contrôle consiste à vérifier que :

- l'opération a été réalisée conformément à ce qui était prévu et que la demande de paiement porte sur des dépenses réelles, payées au bon créancier
- l'opération n'est pas financée au-delà des règles prévues en matière d'aides publiques
- les investissements ou les prestations prévus ont été réellement effectués et que vous avez respecté les obligations de publicité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle de service fait

Pour les visites sur place, le service instructeur pourra se faire assister par un service technique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle des opérations

Des contrôles d'opérations sont effectués sur un échantillon d'opérations déterminé par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (C.I.C.C) relevant des services du Premier Ministre



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle des opérations

Ces contrôles, réalisés sur place à partir des documents que vous devez conserver et qui sont précisés dans l'acte attributif de subvention, ont pour objectif de vérifier les dépenses déclarées



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle des opérations

Précisément, le contrôle porte sur les points suivants :

- l'opération a été réalisée conformément à la décision attributive de subvention, satisfait à toute condition applicable concernant sa fonction et son utilisation et atteint les objectifs initiaux
- les dépenses déclarées correspondent aux pièces comptables et justificatives
- les dépenses déclarées sont conformes aux règles européennes et nationales
- les obligations de publicité sont respectées



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Le contrôle des opérations

- Ce contrôle donne lieu à la production d'un rapport provisoire qui vous sera notifié. Vous disposerez d'un délai de 2 mois pour y répondre
- A l'issue de cette phase contradictoire, le rapport définitif vous sera transmis et sera communiqué au bureau de gestion du SGAR chargé de mettre en œuvre les suites préconisées dans le rapport



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Les autres contrôles

En tant que bénéficiaire de fonds européens, vous pouvez être soumis à d'autres contrôles exercés par des autorités administratives et financières nationales ou européennes :
Chambres Régionales des Comptes,
Cour des Comptes Européennes,
Commission Européenne,



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Les autres contrôles

- Par ailleurs, l'Etat en tant qu'autorité de gestion ainsi que les organismes gestionnaires d'une subvention globale sont également soumis à un certain nombre de contrôles portant sur la gestion du programme et des opérations
- Ils sont susceptibles d'avoir un impact sur votre opération et sur la subvention que vous avez perçue au titre des fonds européens



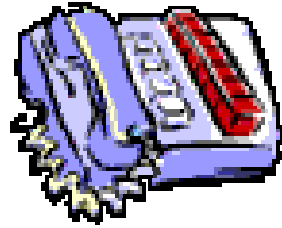
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

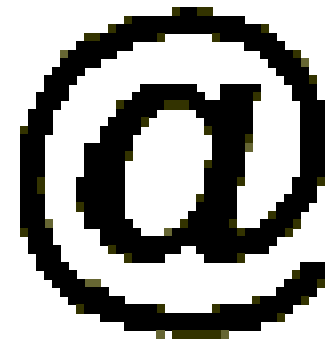
PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Contacts



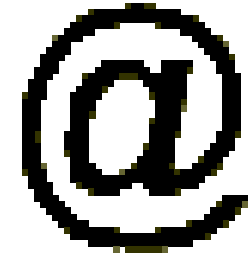
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Préfecture de région
Bureau de gestion des programmes
européens et nationaux

Tel : 05 49 55 69 21

cellule.europe@poitou-
charentes.pref.gouv.fr

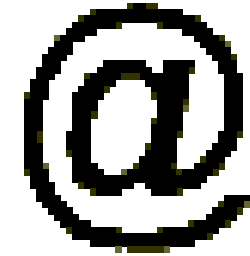


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE





Région Poitou-Charentes
Direction Innovation
Développement Évaluation
Service Fonds Européens
Tel : 05 49 18 59 00
[fonds.europeens@cr-poitou-
charentes.fr](mailto:fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE